

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 3 décembre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 18h30

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD (à partir du rapport 11), Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME (à partir du rapport 20), M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD (à partir du rapport 20), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY (à partir du rapport 6), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport 20), M. Loïc ALLAIN (à partir du rapport 7), Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR (à partir du rapport 15), M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à partir du rapport 13), M. Yves MAURICE

Etaient absents :

M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLIOLO

Secrétaire de séance :

M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mme L. GAGLIOLO à M. F. BOUSSO

Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal et budgets annexes

Résumé :

Suite à la vacance d'un poste, une procédure de recrutement a été lancée. Il est proposé de retenir la candidature d'une personne contractuelle et de définir la condition de son recrutement sur l'emploi suivant :

- Référent de secteur plan local d'urbanisme intercommunal au sein de la direction urbanisme, projets et planification.

I. Recrutement sur le poste de référent de secteur plan local d'urbanisme intercommunal au sein de la direction urbanisme, projets et planification

Suite à la vacance d'emploi sur le poste de référent de secteur plan local d'urbanisme intercommunal au sein de la direction urbanisme, projets et planification, une procédure de recrutement a été engagée afin de pourvoir cet emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il a été procédé à une large publicité.

Il est rappelé que le référent de secteur plan local d'urbanisme intercommunal au sein de la direction urbanisme, projets et planification a notamment les missions suivantes :

- Assurer le suivi technique, juridique, financier et administratif (encadrement de bureaux d'études et production en régie) des études et réflexions nécessaires aux procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme locaux, et du futur PLUi
- Effectuer l'animation de la collaboration territoriale avec les élus (conformément aux principes de la charte de gouvernance PLUi), et de la concertation des partenaires publics et privés (services des collectivités, institutions, associations...)
- Etre le relais du chef de projet PLUi, dans le suivi des travaux et débats tenus au sein des secteurs, selon un processus en mode-projet global, à des fins de cohérence territoriale
- Rédiger le bilan du projet PLUi, effectuer son évaluation et son suivi

La personne retenue à l'issue de cette procédure de recrutement est titulaire d'un Master 2 Droit de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Immobilier. Elle a une expérience professionnelle de 2,5 ans en qualité de Responsable de l'Urbanisme et de l'Aménagement et près de 3 ans en qualité de juriste en urbanisme au sein de communes

Toutefois, celle-ci n'est ni titulaire, ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude. Il est donc proposé de retenir sa candidature dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui prévoit notamment que « *des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée* ».

En l'espèce, le recours à un agent contractuel est justifié notamment en raison des besoins du service, la continuité de l'activité dont il s'agit devant être assurée, l'absence de ce cadre portant préjudice au bon fonctionnement de la Collectivité.

Eléments du recrutement :

- contrat de droit public,
- durée de trois ans à compter du 01/01/2021
- travail à temps complet,
- rémunération en référence à un grade du cadre d'emploi d'attaché,
- régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

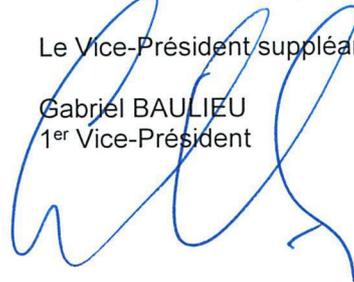
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de référent de secteur plan local d'urbanisme intercommunal au sein de la direction urbanisme, projets et planification à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 26 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marcel FELT, Lorine GAGLILOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0